



## **BARÈME D'HONORAIRES**

### **MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS & AUTRE**

- De 1€ à 70 000 € : Forfait 7000€
- De 70 001€ à 80 000 € : 10 %
- De 80 001 € à 120 000 € : 9 %
- De 120 001 € à 190 000 € : 8 %
- De 190 001 € à 250 000 € : 7 %
- De 250 001 € à 400 000 € : 6 %
- De 400 001 € à 1 000 000 € : 5 %
- Au-dessus de 1 000 001 € : 4 %

### **IMMOBILIER COMMERCIAL**

- Vente de murs commerciaux : 10%
- Vente aux professionnels :10%
- Honoraires minimum : 7000 €



En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Le barème d'honoraires ne peut pas être dépassé sous peine de sanctions pénales.  
Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Honoraire en charge vendeur sauf stipulation contraire du mandat.